

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE LANGEVIN**

Une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Langevin est tenue le **jeudi 8 octobre 2020, par Zoom.**

Sont présents mesdames et messieurs les membres du conseil d'établissement :

Représentants des parents :

Alexandre Charest

Henriette Michaud

Yanick Proulx

Diane Richer

Isabelle Rouleau

Mireille Tremblay

Alexandra Valentin

Représentantes du personnel enseignant :

Annick Dubé

Cheryl Morley

Annie Saint-Vanne

Représentante du personnel professionnel :

Sonia Hallé

Représentante du personnel de soutien :

Olivia Trépanier-Laflamme

Représentants de la direction

Brigitte Côté, directrice adjointe

Yann Normand, directeur

Adopté le \_\_\_\_\_

## 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum

Monsieur Yann Normand souhaite la bienvenue aux membres.

## 2. Présences

Madame Olivia Trépanier-Laflamme prend les présences. Il est demandé à l'hôte nommé utilisateur de s'identifier avant le début de la réunion. Il est proposé par Monsieur Yanick Proulx que chacun se présente en nommant son nom et ses fonctions.

## 3. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Madame Olivia Trépanier-Laflamme est désignée secrétaire de l'assemblée.

## 4. Nomination des officiers 2020-2021

Monsieur Yann Normand explique les rôles des officiers. De plus, il précise que les postes de président et de vice-président ne peuvent être siégés par des employés de la commission scolaire.

Madame Alexandra Valentin propose Monsieur Yann Normand comme président d'élections. Celui-ci accepte.

2020-10-08-01

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 4.1. Présidence

Monsieur Yanick Proulx démontre son intérêt envers le poste de président du conseil d'établissement. Étant donné qu'il n'y a pas eu d'autre proposition, Monsieur Yanick Proulx est nommé par acclamation **président** du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

### 4.2. Vice-présidence

Madame Annie Saint-Vanne propose Madame Isabelle Rouleau pour le poste de vice-présidente. Madame Isabelle Rouleau se doit de refuser, car elle siège au conseil d'établissement à titre de parent substitut.

Monsieur Yanick Proulx propose Madame Diane Richer pour le poste de vice-présidente. Madame Diane Richer se doit de refuser, car elle siège au conseil d'établissement à titre de parent substitut.

Madame Henriette Michaud propose Madame Alexandra Valentin pour le poste de **vice-présidente**. Madame Alexandra Valentin est nommée par acclamation vice-présidente du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

### 4.3. Trésorerie

Madame Annie Saint-Vanne démontre son intérêt envers le poste de **trésorerie** du conseil d'établissement. Étant donné qu'il n'y a pas eu d'autre proposition, Madame Annie Saint-Vanne est nommée par acclamation trésorière du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

#### 4.4. Secrétaire

Madame Annie Saint-Vanne propose Madame Olivia Trépanier-Laflamme pour le poste de **secrétaire**. Madame Olivia Trépanier-Laflamme est nommée par acclamation secrétaire du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.

#### 4.5. Membre de la communauté

Monsieur Yann Normand explique le rôle du membre de la communauté.

Madame Alexandra Valentin propose de communiquer avec Monsieur Michel Lessard de l'organisme *Je raccroche*. Madame Alexandra Valentin, s'occupera de communiquer avec Monsieur Michel Lessard.

Il est proposé par Madame Annick Dubé et appuyé par Madame Alexandra Valentin de contacter Monsieur Lessard comme membre de la communauté.

2020-10-08-02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yann Normand mentionne que le point 14, nommé COVID, à l'ordre du jour, ne concernait que l'école Paul-Hubert. Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Les points suivants seront ajoutés à l'ordre du jour :

Sorties culturelles

Course au Complexe

Location de salle

Messagerie reçue du Centre de services scolaire des Phares concernant les analyses du plomb dans l'eau.

Le débarcadère de la rue Potvin.

Il y a une coquille à corriger au point 10, nous aurions dû lire Document d'information aux parents.

Il est proposé par Madame Annick Dubé et appuyé par Madame Sonia Hallé d'adopter l'ordre du jour, avec les points ajoutés, tel que discuté.

2020-10-08-03

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 6. Adoption et suivi du procès-verbal du 26 mai 2020

Il y a une coquille à corriger, Madame Isabelle Rouleau doit être représentante parent et non enseignant.

Il est proposé par Madame Annie Saint-Vanne et appuyé par Madame Isabelle Rouleau d'adopter le procès-verbal du 26 mai 2020.

2020-10-08-04

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 7. Calendrier des réunions 2020-2021

Après discussion, voici les dates retenues pour les rencontres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 :

17 novembre 2020  
14 décembre 2020  
26 janvier 2021  
24 février 2021  
15 mars 2021  
19 avril 2021  
18 mai 2021  
8 juin 2021  
Septembre 2021

Il est proposé de prévoir une rencontre en septembre prochain. Une convocation sera envoyée en août pour planifier la rencontre.

Il est proposé par Madame Annick Dubé et appuyé par Madame Alexandra Valentin d'adopter le calendrier des réunions du conseil d'établissement 2020-2021.

2020-10-08-05

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 8. Les règles de régie interne

Les membres ont pris connaissance du document avant la rencontre. Il est proposé que le document actuel soit reconduit pour un an. Cependant, l'an prochain, un comité devra revoir le contenu du document quant aux termes utilisés dans le document.

Dans le document au point 2.8.1 : la structure de phrase est à revoir. Elle n'exprime pas bien ce qui doit être dit, c'est-à-dire, l'importance d'avoir des mandats de 1 an et de 2 ans.

Après discussion, il est proposé par Monsieur Yanick Proulx et appuyé par Madame Annick Dubé d'adopter le document des règles de régie interne.

2020-10-08-06

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 9. Signataire au compte 2020-2021

Après la nomination des officiers, il est mentionné que Madame Annie Saint-Vanne, responsable de la trésorerie, Monsieur Yanick Proulx, président, et Madame Alexandra Valentin, vice-présidente sont désignés signataires au compte pour l'année scolaire 2020-2021.

Il est proposé par Madame Cheryl Morley et appuyé par Madame Annick Dubé d'adopter les signataires pour l'année scolaire 2020-2021.

2020-10-08-07

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 10. Documents d'information aux parents (30/09/2020)

Le document a été déposé sur le site Internet.

Le document devra être modifié à la suite de la lettre ministérielle mentionnant que la première communication sera remise en novembre et qu'il y aura que deux bulletins cette année.

Les équipes-écoles devront revoir le calendrier des étapes.

La mise à jour du calendrier des étapes sera retournée par courriel aux membres.

## 11. Dénonciation d'intérêt

Il faut remplir un formulaire à cet effet s'il y a lieu.

## 12. Projet de fusion des écoles Saint-Jean et Langevin

Une séance d'information, en visioconférence, a eu lieu pour les membres du personnel ainsi qu'aux membres du conseil d'établissement afin d'expliquer le projet de fusion.

Le Centre de services scolaire des Phares est en consultation sur le plan triennal (répartition des immeubles).

Monsieur Yann Normand présente le nouveau plan triennal. Il présente aussi les questionnements venus de la part des équipes-écoles (Saint-Jean et Langevin) en lien avec le projet de fusion.

Il serait important de consulter le représentant du syndicat du personnel de soutien et des professionnels.

Le conseil d'établissement propose d'envoyer la lettre des questionnements de la part des enseignants au Centre de services scolaire des Phares. Les enseignants demeurent inquiets pour l'avenir, ils souhaitent garder la couleur de leur école.

Il est proposé que lors de l'inscription, si le programme se donne dans les deux écoles, les parents pourraient donner leur préférence (ex.: anglais enrichi Langevin et anglais enrichi Saint-Jean). Par cette mesure, les membres pensent que pour les enfants, la possibilité de suivre leurs amis de leur école primaire pourrait être moins anxiogène.

Il est important que les membres du conseil d'établissement représentent bien les deux pavillons.

Le membre qui siègera au comité de parents doit être conscient qu'il aura une chance sur deux de faire partie du conseil d'administration.

Malgré tout, les enseignants demeurent inquiets de cette fusion.

Après discussion, il est proposé par le président, Monsieur Yanick Proulx, que les représentantes Mesdames Sonia Hallé et Olivia Trépanier-Laflamme, retournent consulter le personnel de soutien et le personnel professionnel. Il est demandé que leur retour de consultation soit remis au Centre de services scolaire des Phares.

2020-10-08-08

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 13. Protocole Patinage Québec

Le protocole est présenté au conseil d'établissement, car Patinage Québec est un nouveau partenaire. Les membres du conseil d'établissement sont informés du protocole. Il est mentionné qu'il faudra que le terme commission scolaire des Phares soit remplacé par centre de services scolaire des Phares.

## 14. Sorties culturelles

### Volet 1:

Le tableau des demandes culturelles en arts plastiques est disponible sur le TEAMS.

### Volet 2:

Sortie à plus grande échelle (ex.: SPECTART).

Si la situation le permet et que les règles sanitaires sont respectées, ces activités pourraient avoir lieu.

Il est important de respecter les règles de la santé publique.

Les membres du conseil d'établissement accepteraient que l'on puisse faire des sorties culturelles.

## 15. Courses au Complexe sportif Desjardins pour les groupes d'éducation physique

Les membres du conseil d'établissement acceptent ces déplacements.

Il est proposé par Madame Annick Dubé et appuyé par Madame Cheryl Morley d'approuver les sorties culturelles présentées.

2020-10-08-09

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 16. Location d'un local de musique avec l'UQAR

Madame Mylène Marquis, enseignante de musique à l'école Langevin, enseigne à six étudiants de l'UQAR. Étant donné que l'université ne dispose pas de locaux adéquats, Madame Mylène Marquis louera notre local d'harmonie. Elle s'occupera de la désinfection ainsi que des règles sanitaires. Il est mentionné que les étudiants de Madame Mylène Marquis n'utiliseront pas nos instruments.

2020-10-08-10

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 17. Divers :

### 17.1. Débarcadère de la rue Potvin

Madame Brigitte Côté fera le suivi auprès du Centre de services scolaire des Phares.

### 17.2. Plomb dans l'eau

Une lettre d'information a été envoyée aux parents. Tous les tests nécessaires ont été effectués. Il n'y a pas matière à s'inquiéter.

## 18. Courrier

Rencontre extraordinaire 13 août 2020

## 19. Dons

Nous n'avons rien reçu.

## 20. Paroles aux divers représentants

### 20.1. Public

Aucun public présent.

### 20.2. Trésorerie

Madame Annie Saint-Vanne nous informe que le solde du compte est de 1 407 \$

### 20.3. Président

Il sera important de prévoir un moment dans l'année (avec les deux CE) afin de planifier la constitution du prochain conseil d'établissement ainsi que les sujets communs qui pourraient être traités et les distinctions à faire.

### 20.4. Représentante du comité de parents

Le 13 octobre 2020 aura lieu la rencontre du comité de parents. La représentante nommera que nous allons consulter le personnel de soutien et le personnel professionnel avant de donner notre retour de consultation au Centre de services scolaire des Phares.

### 20.5. Personnel enseignant

Les enseignants nomment leur inquiétude face à la fusion. À l'école Langevin, tous les membres du personnel travaillent très fort. Les élèves respectent bien les mesures sanitaires imposées. Ils sont bons avec toutes les contraintes demandées.

### 20.6. Personnel professionnel

La représentante n'a rien à mentionner.

### 20.7. Personnel de soutien

La représentante n'a rien à mentionner.

## 21. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Alexandra Valentin et appuyé par Madame Isabelle Rouleau, de lever l'assemblée à 21 h 11.

2020-10-08-10

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Le président,

---

Le directeur,